

## Proclamation de l'élection du Vice-président de la Commission de la Recherche (CR) du pôle Martinique

### Le Président de l'université des Antilles

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles modifiés et approuvés par le conseil d'administration du 17 octobre 2024, notamment son article 11 et son règlement en vigueur ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du conseil d'administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'université des Antilles (UA) ;
- Vu l'appel à candidature en date du 15 octobre 2024 ;
- Vu la proposition de la CR du pôle Martinique en date du 13 novembre 2024 ;
- Vu la délibération n° 2024-68 du conseil académique plénier du 26 novembre 2024 portant élection du vice-président de la commission de la recherche du pôle Martinique ;

### ARRETE

#### Article 1

**Monsieur Moustapha DRAMÉ**, Professeur des universités - praticien hospitalier (PU-PH), est élu vice-président de la Commission de la Recherche (CR) du pôle Martinique.

#### Article 2

Le mandat de Monsieur Moustapha DRAMÉ prend effet à compter du 26 novembre 2024 et prend fin avec celui des représentants élus des personnels au Conseil académique.

#### Article 3

L'arrêté est communiqué sans délai aux deux rectrices des régions académiques de Guadeloupe et de Martinique. Il est également diffusé sur le site intranet de l'établissement.

#### Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 29 novembre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY